

NOTE DE SERVICE

Clermont-Ferrand, le 27 Septembre 2022,

Le mandat des représentants du personnel d'APAMAR arrive à son terme le 30 novembre 2022 et doit donc être renouvelé.

Ainsi, le personnel d'APAMAR est appelé à élire prochainement les membres du personnel qui siègeront au Comité Social Economique (CSE).

Compte tenu de l'effectif de l'association, il convient d'élire des titulaires et des suppléants qui, conformément à la législation en vigueur, seront élus pour 4 ans.

Pour ce faire APAMAR a informé les organisations syndicales et les a invitées à se réunir pour l'élaboration du protocole d'accord électoral.

Compte tenu du calendrier d'organisation des élections, la date du 1er tour de scrutin est fixée au 15 novembre 2022 et la date du 2ème tour de scrutin au 29 novembre 2022.

Dès que le protocole d'accord électoral sera signé, vous recevrez une information complète sur l'organisation matérielle des élections.

Dominique BERNIER
Délégué



Siège social APAMAR : 16 rue Jean Claret 63000 Clermont-Ferrand

Autorisation du Conseil départemental - Déclaration SAP n°410155378